

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de membres excusés ou absents	0
Nombre de procurations	0
Nombre de votants	15

**DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 20 AVRIL 2026 A 19 H 00**

Étaient présents :

Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAULT

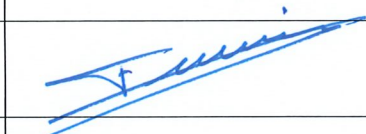

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI

Date de convocation du conseil municipal : Mardi 14 avril 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Références	Vote	Objet	Date du visa Préfectoral
DELIB-0426-01	Unanimité (15 votants)	Droit de préemption urbain : Projet de mutation des parcelles cadastrées section / n° 799 et 1606 situées 15, chemin des Petites Haies. Propriétaire actuel : Consorts GUIGNARD	21/04/2026
DELIB-0426-02	Unanimité (15 votants)	Adoption du règlement intérieur du conseil municipal	21/04/2026
DELIB-0426-03	Unanimité (15 votants)	Programme de voirie 2026 - Décapage et aménagements	21/04/2026
DELIB-0426-04	Unanimité (15 votants)	Régularisation foncière parcelle A n° 874	21/04/2026

Délibérations adoptées par le Conseil Municipal, au cours de la séance du lundi 20 avril 2026 numérotées DELIB-0426-01 à DELIB-0426-04.

Fonctions	Noms Prénoms	Signatures
Maire	Jean-Luc EMIN	
Secrétaire de Séance	Carole BUFFET	

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 20 AVRIL 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
14/04/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUT.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

Date d'affichage
14/04/2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la Délibération

Delib-0426-01

Objet de la délibération : Droit de préemption urbain

Projet de mutation des parcelles cadastrées section A n° 799 et 1606 situées 15, chemin des Petites Haies.

Propriétaire actuel : Consorts GUIGNARD

Acquéreur : M. Fabrice GUIGNARD

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée **Maître Anne DUBOIS, notaire – 27, rue Brillat Savarin – 01160 PONT D'AIN**, concernant le projet de mutation des parcelles cadastrées :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
A	799	03 a 56 ca	15, chemin des Petites Haies
A	1606	01 a 70 ca	

Ce bien appartient actuellement aux Consorts GUIGNARD

Les parcelles A n° 799 et 1606 sont établies en zone Ua du **Plan Local d'Urbanisme** et sont donc soumises au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **Décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.**

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 20 avril 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 20 AVRIL 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
14/04/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAULT.
Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

Date d'affichage
14/04/2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la Délibération

Delib-0426-02

Objet de la délibération : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Loi impose aux communes de plus de 1 000 habitants de se doter d'un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation. Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives en vigueur.

Ce règlement ne doit porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

La loi impose néanmoins au conseil municipal l'obligation de fixer dans son règlement intérieur :

- Les conditions de consultation, par les conseillers municipaux, des projets de contrats ou de marchés,
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales,
- Les modalités du droit d'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale, dans les supports utilisés par la commune pour diffuser des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal.
- Ce document est transmissible au titre du contrôle de légalité et peut être déféré au tribunal administratif.

Un projet a été établi et diffusé à tous les élus pour étude.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **Approuve** les termes du règlement intérieur tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 20 avril 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 20 AVRIL 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
14/04/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENault.
Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

Date d'affichage
14/04/2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la Délibération

Delib-0426-03

Objet de la délibération : Programme de voirie 2026 – Décapage et aménagements

LA SEANCE OUVERTE,

Lors de la précédente séance, le conseil municipal avait ajourné le point n° 4 – décapage de terrain du programme de voirie, pour cause de devis non reçu.

L'entreprise CONTION et FILS a transmis son devis d'un montant de 5 533,20 € H.T., soit 6 639,84 € T.T.C.

La commission voirie, réunie le 9 avril dernier, l'a étudié et propose au conseil de valider les travaux suivants :

Nouveau cimetière :

- Décapage d'une allée de 28 m de longueur sur 3 m de largeur, avec pose de bidim et mise en œuvre de matériaux concassés d'Hauteville.
- Décapage d'une deuxième allée sur **12 m** de longueur sur 3 m de largeur, avec pose de bidim et mise en œuvre de matériaux concassés d'Hauteville (les 13 mètres non décapés resteront en herbage et tondus comme actuellement)

Place de l'Église :

La commission valide l'idée de faire de cet espace un lieu convivial à disposition de tous, de type square, avec une partie seulement en terrain de pétanque amateur. Le reste de l'espace, sous les platanes, proposera des bancs supplémentaires, voire potentiellement une table de pique-nique.

- Aménagement d'un espace dédié à la pétanque de 12 x 6 m, soit 72 m², sur la zone la plus à l'est.

Concernant l'évacuation des matériaux retirés pour réaliser ces aménagements, une demande sera faite auprès de l'entreprise afin qu'ils ne soient pas évacués, mais réutilisés dans le chemin situé en face du cimetière, afin de le remettre en état.

Le devis corrigé s'élève donc à 4 719.40 € H.T. soit 5 663.28 € T.T.C.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **Valide** les travaux proposés par la commission voirie ;
- **Autorise** le maire à signer le devis de l'entreprise CONTION et FILS pour un montant de 4 719.40 € H.T. soit 5 663.28 € T.T.C.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 20 avril 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 20 AVRIL 2026

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
14/04/2026

Date d'affichage
14/04/2026

PRESENTS : Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUT.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Objet de la Délibération
Delib-0426-04

Objet de la délibération : Régularisation foncière parcelle A n° 874

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à l'arrêté d'alignement n° AR-1222-02 du 9 décembre 2022, concernant la parcelle cadastrée section A n° 874, située à l'angle de la route de Chanterenard et de l'impasse du Pressoir à Turgon, il est nécessaire de procéder à une régularisation foncière afin d'ajuster la limite de fait, laquelle ne correspond pas à la limite de propriété.

Le précédent conseil municipal attendait la réception de l'acte de propriété du nouvel acquéreur de cette parcelle, Monsieur Maxime GALLET, afin d'engager cette démarche.

Cet acte ayant été reçu le 19 avril, il convient désormais de procéder à ladite régularisation.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **Valide** la régularisation foncière de la parcelle cadastrée section A n° 874 ;
- **Confie** la rédaction de l'acte notarié à l'office notarial Anne DUBOIS et Émilie BAILLY-JACQUEMET, sis 27 rue Brillat-Savarin, 01160 Pont-d'Ain et précise que les frais relatifs à cet acte seront pris en charge par le budget communal ;
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la conduite de cette opération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de cette régularisation.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 20 avril 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.

